



## Epargne

# Sortir par le haut d'un placement tunnel

*Attirés par l'avantage fiscal, de nombreux Français se retrouvent coincés dans des enveloppes d'épargne destinées à la retraite, peu performantes. Nos conseils pour y remédier.*

Ils s'appellent Perp, contrat Madelin, Préfon... Chez les professionnels de l'épargne, on leur prête le nom générique de « produits tunnels » : une fois entré, il faut aller au bout pour en sortir. Ce sont ces enveloppes destinées à la retraite dans lesquelles le souscripteur verse régulièrement de l'argent pendant sa carrière et qui ne se débloquent, sauf exceptions tragiques, qu'au moment de la liquidation de ses droits à la retraite. Cette sortie se fait sous forme de rente. Et la rente, les Français n'aiment pas ça... En fait, s'ils ont placé 10,9 milliards d'euros sur ces produits l'année dernière (plus de 76 milliards d'euros d'encours en 2013), c'est surtout à cause de l'avantage fiscal. En effet, l'épargne déposée est déductible du revenu imposable. Et comme beaucoup de Français sont sensibles aux sirènes de la défiscalisation, ils ont souscrit un peu vite... sans vérifier les performances et les options de leur contrat.

### Choix de transferts

Heureusement, il est possible de transférer certains produits tunnels. C'est d'autant plus recommandé que les nouveaux contrats sont souvent

meilleurs que les anciens. C'est aussi préférable lorsque les anciens contrats sont notoirement sous-capitalisés, et qu'il n'est pas certain qu'ils puissent honorer la totalité de leurs engagements.

L'Arcaf, Association nationale des fonctionnaires épargnants, alerte ainsi régulièrement sur la situation de Préfon. Or les souscripteurs de ces contrats réservés aux agents du service public peuvent parfaitement

transférer leur épargne vers un plan d'épargne-retraite populaire (Perp). Ils ont plus de chance que les adhérents de Corem, un autre produit réservé à la fonction publique, qui n'ont hélas pas cette possibilité.

Tous les contrats dits « loi Madelin retraite », destinés aux travailleurs non salariés, peuvent eux aussi être transférés sur un Perp. Car, contrairement au Madelin, il n'est pas obligatoire avec le Perp de respecter des versements annuels minimaux. Or beaucoup de travailleurs non salariés se sont engagés, à la souscription de leur Madelin, à effectuer des versements importants... qu'ils ont parfois des difficultés à honorer par la suite pendant les années de vaches maigres. « Les contrats Madelin mal calibrés au départ sont l'un des principaux motifs de transfert », explique Pierre-Emmanuel Sassonia, responsable de la retraite individuelle à Eres. Ouvert à tous, salariés, fonctionnaires, travailleurs non salariés, le Perp offre

Jean-Laurent Sultan, 56 ans, radiologue.

## « J'ai transféré mes contrats Madelin sur un Perp 163x »



« Comme beaucoup de professions libérales, j'ai souscrit plusieurs contrats Madelin avant mes 40 ans. A l'époque, c'était davantage la défiscalisation que la rente qui m'intéressait ! En dehors d'un contrat en ligne très souple et très réactif, j'avais des contrats

mal suivis, avec des frais cachés parce qu'on y avait inclus d'office beaucoup d'options. Lorsque je voulais passer des ordres, les dates de valeur n'étaient jamais les bonnes. Guillaume Eyssette, mon conseiller en gestion de patrimoine, m'a recommandé de transférer

ces contrats vers un Perp 163x. D'une part, je pourrai récupérer 20% des sommes sous forme de capital, et surtout celui-ci offre beaucoup de possibilités pour la gestion. Cela dit, dans tous les cas, il ne faut pas compter uniquement sur les contrats retraite. » ■

Collection personnelle